

République Française
Département Seine et Marne
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Moisenay / Saint-Germain-Laxis

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 12 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
4	3	3

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 12 décembre à 18 heures, le comité syndical du Syndicat de Regroupement Pédagogique Moisenay / Saint-Germain-Laxis s'est réuni Salle des Mariages de la mairie de Moisenay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève VAROQUI, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2024.

Présents : MMES PUEL Catherine, VAROQUI Geneviève, M. DELPORTE Willy

Absent : M. BAILAY Marc

A été nommée secrétaire : PUEL Catherine

2024_DEC_15 - Décision modificative n°1

Le Comité Syndical ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits concernés ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif 2024, comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre / Imputation	Libellés	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	- 6 000 €
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	- 6 000 €
Chapitre 012	Charges du personnel et frais assimilés	6 000 €
64111	Personnel titulaire	6 000 €
	Total des dépenses de fonctionnement	0 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Geneviève VAROQUI, Présidente